



VILLE D'ETAMPES

ARRÊTE DU MAIRE
N° VI-AR- 2025-DG64

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250805-VI-AR-2025-DG64-AU
Date de télétransmission : 06/08/2025
Date de réception préfecture : 06/08/2025

PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A Madame Sabah AID

Le Maire de la Ville d'Etampes,

Vu l'article L.2212-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, sous sa surveillance et sa responsabilité,

Considérant l'empêchement des adjoints ainsi que les conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Sabah AID, conseillère municipale déléguée, a délégation pour assumer les fonctions d'officier d'état civil pour célébrer le mariage de :

- M. Toufik GHARBI et Mme Melissa HAFIS
Le samedi 9 août 2025

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes,
- L'intéressée

Fait à Etampes, le 5 août 2025

Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1ère Adjointe-Maire



Certifié exécutoire compte-tenu de sa publication le : 06 AOUT 2025